

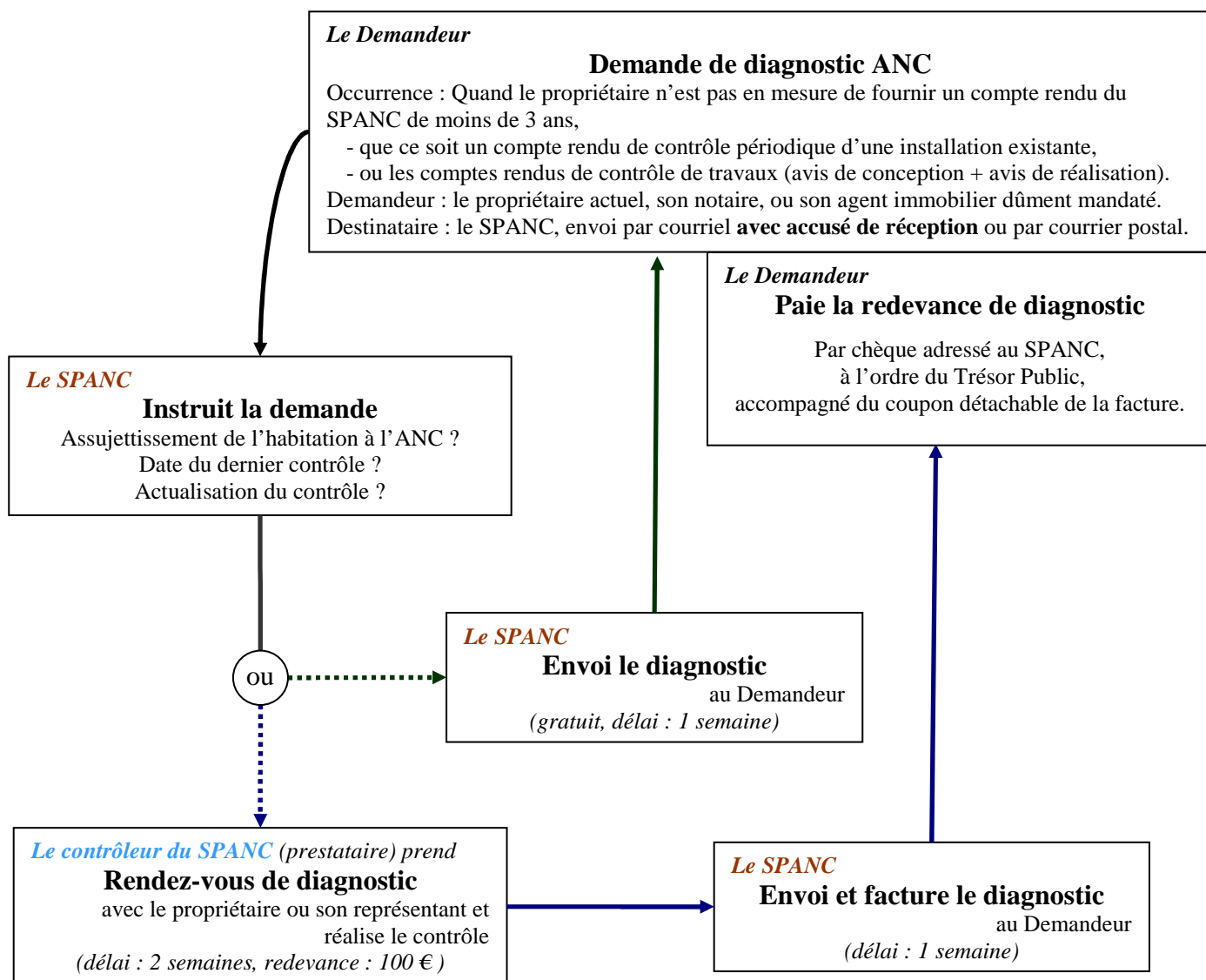
Demande de diagnostic ANC

IDENTIFICATION DE L'HABITATION	
NOM, Prénom du Propriétaire :
NOM, Prénom du l'Occupant :
Références cadastrales : Adresse postale :
Code Postal : Commune :
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Qualité :	Propriétaire <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Agent immobilier mandaté <input type="checkbox"/> Autre :
NOM, Prénom :
Téléphones (obligatoire) :
Adèle : @
Adresse postale (si différente de l'adresse de l'Habitation) :
Code Postal : Commune :
ÉTENDUE DE LA DEMANDE	
Assujettissement de l'habitation à l'ANC, copie du dernier compte rendu de contrôle.....	<input type="checkbox"/>
Demande d'actualisation du contrôle de l'existant (payant ¹)	<input type="checkbox"/>
Demande d'un compte rendu de contrôle pour un changement de propriétaire ²	<input type="checkbox"/>
PERSONNE À CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS DE CONTRÔLE (en cas d'actualisation du contrôle)	
Le demandeur <input type="checkbox"/>	Autre (Identité et n° de téléphone) :
EN CAS DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE	
Date de signature prévue pour l'acte de vente (ou le compromis) :
NOM, Prénom du futur propriétaire (à titre indicatif) :
Téléphones :
Adèle : @
Adresse postale (si l'habitation est destinée à être une résidence secondaire) :
Code Postal : Commune :
OBSERVATIONS DIVERSES	SIGNATURE (ET CACHET) DU DEMANDEUR
	Date :

¹ Redevance de 100 €, par délibération du 04/02/2010

² Demande d'un compte rendu au titre de l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique (cas de vente) : copie du dernier compte rendu de contrôle s'il date de moins de trois ans ou, à défaut, actualisation du contrôle de l'existant (payant).

Procédure de demande de diagnostic ANC au SPANC



Visite de contrôle de l'existant : qui fait quoi ?

Le propriétaire (ou son représentant) présente au contrôleur tout document concernant l'installation d'assainissement (facture, photo, bon de vidange, etc.), dégage au préalable tous les regards de visite de l'installation, ouvre les regards de visite au moment de la visite. Le propriétaire **fait constater au contrôleur** les éléments qui composent l'installation, leur entretien et leur état de fonctionnement. **La mission du contrôleur n'est pas de rechercher** les éléments, de les dégager (de creuser) ou d'ouvrir les regards.